



## **Le Vénérable W**

**Un film de Barbet Schroeder**

**PREMIÈRE MONDIALE : SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 2017**

**SORTIE EN FRANCE : 7 JUIN 2017**

# Sommaire

## I – Le film

1. Le sujet
2. Fiche et données techniques
3. Pitch
4. Extraits du dossier de presse – par Barbet Schroeder

## II – Éléments de contexte

1. Carte du Myanmar
2. De quoi parle-t-on ?
3. Qui sont les Rohingyas ?
4. Dans quel contexte politique a eu lieu la montée des tensions ?

## III – Ce que demande Amnesty International

1. Un possible crime contre l'humanité ?
2. La position de l'Etat sur les massacres d'octobre
3. Les recommandations d'Amnesty International
4. Le Mouvement Ma Ba Tha aujourd'hui

## IV – Pour aller plus loin

## I - Le Film

### 1. Le sujet

Le Vénérable W est le dernier volet d'une "Trilogie du mal", commencée avec le Général Idi Amin Dada sur le dictateur ougandais (1974), puis L'Avocat de la terreur (2007) sur Jacques Vergès. Le même point de départ est à l'origine de ces projets : rencontrer des personnages, au travers desquels le mal peut s'incarner sous différents visages, en les faisant parler sans les juger et en laissant l'horreur ou la vérité s'installer d'elles-mêmes petit à petit.

Le film démonte les rouages de l'incitation à la haine et montre comment se répand une parole de haine. La structure même du *Vénérable W* souligne à quel point la parole du moine Wirathu peut être performative : parole lente, douce et rassurante, universaliste qui se diffuse à travers les esprits. Le discours du moine fascine et effraie les foules les conduisant progressivement à commettre des actes de violence. Apparaît la violence du langage, de la situation, des hommes, des conflits.

Barbet Schroeder réussit à s'immiscer dans l'intimité du discours du moine Wirathu sans jamais intervenir ni perturber cette spirale de la parole libre. La violence qui s'en dégage est d'autant plus forte qu'elle est sans filtre.

Si le cœur du film se construit autour de la parole du moine Wirathu et de l'évolution de son groupe extrémiste le Ma Ba Tha, le véritable sujet, la victime est la minorité musulmane Rohingyas. Et de manière plus générale, par association, la condition des minorités ethniques et religieuses au Myanmar.

Le film n'aborde pas (car ce n'est pas son sujet) le contexte historique et politique dans sa globalité et sa complexité mais on comprend entre les lignes qu'il est le terreau dans lequel a pu se construire un système discriminatoire à grande échelle.

Car si les bouddhistes sont un instrument de cette situation qualifiée aujourd'hui potentiellement de « crime contre l'humanité » par Amnesty International (voir chapitre III.1), le gouvernement en est l'un des acteurs majeurs. C'est tout un système de discrimination des droits humains, politiques, sociaux, économiques, sanitaires, éducatifs envers les Rohingyas... qui est à l'œuvre au Myanmar.

Parler de « crime contre l'humanité », signifie que l'instauration de ce système discriminatoire s'est vu doublé de massacres d'une incroyable violence contre cette population sans défense. Massacres qui ont conduit en octobre-novembre 2016 au déplacement de centaines de milliers de personnes au Myanmar et au Bangladesh.

## 2. Fiche et données techniques

**RÉALISATEUR** Barbet Schroeder

**PRODUCTION** Margaret Menegoz (Les Films du Losange), Lionel Baier (Bande à Part)

**DURÉE** 1h40

**ANNÉE DE PRODUCTION** 2016

**SORTIE EN FRANCE** 7 juin 2017

**NATIONALITÉ** France, Suisse

**SCÉNARIO** Barbet Schroeder

**GENRE** Documentaire

**DISTRIBUTION FRANCE** Les Films du Losange

**VENTES INTERNATIONAL** Les Films du Losange

**COPRODUCTEURS** Arte France Cinéma, RTS – Radio Télévision Suisse, SRG SSR

**AVEC LA PARTICIPATION DE** Arte France, Ciné +

**SUPPORTÉ PAR** Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, Office fédéral de la culture (DFI - Suisse), Cinéforum, Loterie Romande

**VISA** 145 527

**FORMAT** 1.85

**FORMAT SON** 5.1

**IMAGE** Victoria Clay Mendoza

**SON** Florian Eidenbenz, Georges Prat

**MONTAGE** Nelly Quettier

**MUSIQUE** Jorge Arriagada

## 3. Pitch – extrait du dossier de presse

Au Myanmar, le « Vénérable W. » est un moine bouddhiste très influent. Partir à sa rencontre, c'est se retrouver au cœur du racisme quotidien, et observer comment l'islamophobie et le discours haineux se transforment en violence et en destruction. Pourtant nous sommes dans un pays où 90% de la population est bouddhiste, religion fondée sur un mode de vie pacifique, tolérant et non-violent.

#### 4. Extraits du dossier de presse – par Barbet Schroeder

##### L'ORIGINE DU FILM.

(...) L'idée de ce film a émergé après la relecture, il y a près de deux ans, de l'extraordinaire et incontournable Bouddha historique, de Hans Wolfgang Schumann, suivi par hasard du Rapport de la Faculté de Droit de l'Université de Yale, qui suppliait très officiellement les Nations Unies d'intervenir en Birmanie. Le texte énumérait tous les signes d'un début de génocide à l'encontre de la minorité musulmane des Rohingyas et incriminait plus précisément un mouvement de moines extrémistes.

J'ai voulu en savoir plus. Je suis donc parti sur place, dans la ville la plus bouddhiste du monde, Mandalay, qui compte plus de 300 000 moines pour 1 million d'habitants. (...) Je ne suis pas le seul à penser le bouddhisme comme l'un des derniers remparts de l'Occident, et pour moi sans doute la dernière illusion, la seule religion qui a jusqu'à présent su éviter le fanatisme et l'extrémisme.

##### LA « TRILOGIE DU MAL ».

(...) Évidemment avec Le Vénérable W. la donne était différente puisqu'il était question du possible premier génocide du XXIème siècle. Je ne pouvais pas laisser selon mon habitude le spectateur découvrir seul les outrances cachées ou calculées de Wirathu. Il était donc impossible de ne pas évoquer aussi le point de vue des victimes Rohingya à l'aide des extraordinaires archives modernes auxquelles j'ai eu accès. Il fallait aussi faire intervenir une autre parole bouddhiste, à travers deux moines de la même génération que Wirathu, mais qui lui sont idéologiquement opposés.

##### COMMENT S'EST FAIT LE FILM.

Après plus de six mois d'intenses recherches approfondies dans le secret le plus absolu, nous avons pris des visas de touristes et des billets à prix réduit. Une fois sur place, après avoir établi une base dans un hôtel modeste j'ai fini par réussir à rencontrer Wirathu et lui proposer cette aventure. Il voulait savoir pourquoi je voulais faire ce film, je lui ai répondu que Marine Le Pen partageait beaucoup de ses idées, et que si elle arrivait au pouvoir elle ferait sans doute appliquer des lois semblables à celles qu'il venait d'arriver à faire voter dans son pays. En fait la réponse que j'avais donnée à Wirathu était assez proche de la vérité car c'était en effet des problèmes occidentaux dont je voulais aussi parler, en approchant un personnage dont le bouddhisme était en fait avant tout nationaliste et populiste. Une fois sur place j'ai donc compris que nous avons beaucoup à apprendre des bouddhistes extrémistes. Les "axes du mal" et les populismes n'ont pas de frontières... Je voulais comprendre comment ce genre de paroles provoquaient des passages à l'acte alors que ceux qui les prononçaient avaient souvent un discours de paix et d'harmonie. Toutes les religions ont une face claire qui prêche la paix et la bienveillance, mais la sagesse du Bouddhisme à cet égard est inégalable et augmente notre perplexité.

L' image de la braise rougeoyante deviendra l'une des images clefs du film et montre comment les paroles de haine après une période d'incubation peuvent, à la moindre étincelle, déboucher sur des émeutes où sont incendiés des quartiers musulmans tout entiers et leurs mosquées transformées en ruines.

Cette partie du film a été réalisée grâce à des images prises au cours des émeutes et où l'on peut constater que l'armée ou la police sont souvent là, mais n'interviennent pas. Il est difficile de ne pas faire des analogies avec le phénomène des "pogroms" de Russie, de Pologne, d'Allemagne et d'ailleurs. Cette non intervention est l'une des constantes de tous les pogroms et il faut bien en conclure que le pouvoir malgré ses dénégations doit bien finir par y trouver un avantage.

Plus j'avais dans ce projet, plus je me sentais comme un lièvre pris dans le feu croisé de multiples parties de chasse, à la fois simultanées et antagonistes les unes des autres. Ils avaient tous de très bonnes raisons pour empêcher le film de se faire :

- Il y avait d'abord le pouvoir, partagé entre deux sous-groupes, les Militaires pour lesquels W. avait fait campagne, et son ennemie mortelle Aung San Suu Kyi qui a été rapidement dépassée par la situation et a fini, surtout après le 9 octobre 2016, par défendre sans retenue les exactions des Militaires allant jusqu'à qualifier de "Fake Rape" leur utilisation systématique de l'arme du viol, pourtant analysée en détail dès 2002 par les rapports des SWAN, Shan Women Action Networks et en 2017 par de très sérieux journalistes.
- Il y avait aussi, sur le terrain, les bouddhistes extrémistes opposés aux musulmans continuant d'organiser leur mouvement Ma Ba Ta en essayant, peut-être avec l'aide des Militaires, de devenir les arbitres de l'échiquier politique du pays.

La situation est devenue intenable quand nous nous sommes rendus compte que l'influence modératrice de Aung San Suu Kyi avait disparu et que les Militaires décidaient à nouveau de tout et s'apprêtaient à s'occuper sérieusement de nous après avoir constitué un dossier incluant des photos de notre tournage clandestin dans tous les endroits musulmans que nous avons filmés. Ils étaient aussi au courant de toutes nos visites à Wirathu. Nous sommes sortis du pays in extremis. (...)

L'un des pièges de ce projet était aussi de ne pas finir par faire un film sur les Rohingyas. Vu l'urgence de la situation c'était pratiquement inévitable, mais j'ai toujours voulu recadrer ce problème à l'intérieur d'une haine générale pour le monde musulman et des dangers que cela pouvait représenter dans n'importe quel pays. Il fallait aussi trouver une fin à cette histoire qui avançait et continue d'avancer comme un toboggan. La fin avec Daw Aung San Suu Kyi et l'intervention du monde musulman m'ont paru une fin provisoire intéressante.

#### LA FORME.

(...) La plus grande partie de l'action du film se déroule à partir de 2012 et c'est aussi à ce moment-là que les iPhone ont commencé à avoir une qualité compatible avec le grand écran. Nous avons pu ainsi accéder à de nombreux tournages amateurs correspondant aux incidents de cette époque. En 2003, au contraire il n'y avait pratiquement pas d'images pour la première grande émeute dans laquelle Wirathu a eu un vrai rôle, dans sa ville natale de Kyaukse, et pour laquelle il a été emprisonné jusqu'en 2012. Nous avons très vite décidé d'intégrer au film de très nombreux types de matériel même s'ils étaient de très mauvaise qualité, pris sur YouTube ou Facebook. (...)

## II – Éléments de contexte

### 1. Carte de Birmanie



## 2. De quoi parle-t-on ?

Au Myanmar, le moine Wirathu, sujet du film de Barbet Schroeder, est un moine bouddhiste faisant partie d'un groupe radical extrémiste. Ce moine fait partie des 90% de la population bouddhiste du pays.

Au Myanmar plusieurs religions vivent côté à côté, chrétiens, musulmans et bouddhistes principalement. Aux différences ethniques viennent s'ajouter la complexité de la question identitaire. 135 ethnies co-existent du nord au sud, dans des territoires bien délimités.

A l'intérieur de cette cartographie ethnique et religieuse, les conditions de vie des musulmans, notamment celles des Rohingyas, se dégradent progressivement à partir de 1982. C'est précisément cette ethnie qui fait l'objet des discours de haine par le moine Wirathu depuis plus d'une dizaine d'années.

Récemment, en 2015, alors que l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement civil suscite de nouveaux espoirs, la situation des Rohingyas empire.

En septembre 2016, environ 150 000 personnes vivent dans des camps fermés sans accès régulier aux soins, à la nourriture, aux établissements sanitaires, à l'aide humanitaire, avec la nécessité d'autorisation pour se déplacer.

En octobre 2016, suite à des conflits armés, de graves violations des droits humains, entre autres de la part des forces de sécurité du Myanmar sont documentés par les organisations non gouvernementales.

Attaques de villages, destructions de maisons, tabassages, arrestations arbitraires et détentions, viols et violences sexuelles, meurtres y compris d'enfants, de bébés, disparition forcées, punitions collectives... Ces événements mènent à des déplacements internes massifs dans le pays : une catastrophe humanitaire.

Suite aux événements d'octobre, environ 66 000 personnes<sup>1</sup> réussissent à passer au Bangladesh, malgré le refoulement aux frontières, créant une situation de crise sans précédent de la population.

Amnesty International dans son dernier rapport « We are at a breaking point »<sup>2</sup> établi que les conditions sont réunies pour que la situation en cours au Myanmar soit qualifiée de crime contre l'humanité.

---

<sup>1</sup> <http://www.ohchr.org/Documents/Countries/MM/FlashReport3Feb2017.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/5362/2016/en/>

### 3. Qui sont les Rohingyas ?

La communauté Rohingya est une ethnie minoritaire musulmane résidant essentiellement dans l'état d'Arakan (un des plus pauvres du pays), à l'ouest du Myanmar. La communauté Rohingya est estimée à un million de personnes au Myanmar. Ils sont sujets depuis des décades à des persécutions et des discriminations.

Il existe un long passif en Arakan entre les musulmans Rohingyas et les bouddhistes d'une part, et entre chaque communauté et le gouvernement central à majorité bamar d'autre part.

Beaucoup d'Arakanais contestent l'héritage ethnique et historique des Rohingyas, les considérant comme des « bengalis » (usant d'une connotation non autochtone ou d'immigrants illégaux), sans lien culturel, religieux ou social au Myanmar.

Encore sous l'empire britannique, les Rohingyas se rallient au pouvoir colonial et les birmans bouddhistes aux japonais. Un premier massacre aura lieu en 1942 conduisant à l'exil de plusieurs milliers de Rohingyas au Bangladesh.

Les Rohingyas et d'autres musulmans sont souvent présentés comme une « menace pour la race et la religion » par les autres communautés. Dans cette toile de fond, les tensions basculent régulièrement dans la violence.

A partir de 1982, loi de la citoyenneté rend les Rohingyas apatrides. Des vagues d'émigrations massives en 1991 puis 2006 ont lieu (environ 230 000 personnes) vers le Bangladesh. Plus généralement, leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux sont radicalement spoliés à partir de cette période.

En 2012, des violences éclatent entre bouddhistes et musulmans (déclenchés par le viol d'une femme bouddhiste par un musulman), un conflit armé mène alors au déplacement de plus de 100 000 Rohingyas dans des camps, vidant des villages musulmans et menant à des conditions de vie dégradantes.

Durant ces troubles, les forces de sécurités sont accusées de perpétrer des violations des droits humains envers les Rohingyas.

En 2014, 11 professionnels des médias sont emprisonnés en lien avec leurs activités pacifiques de journalistes. Les menaces et les manœuvres d'intimidation sont en partie le fait de groupes extrémistes bouddhistes et nationalistes à l'encontre des professionnels des médias et des organisations qui couvrent les violences contre les musulmans dans le pays. Ces faits ont un effet paralysant sur les journalistes et les autres professionnels des médias au Myanmar, et génèrent un climat d'autocensure généralisée.

En octobre 2014, Htin Lin Oo, écrivain et ancien porte-parole de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), prononce un discours lors d'un évènement littéraire au cours duquel il critique le

recours au bouddhisme pour promouvoir la discrimination et les préjugés. Ce discours, qui dure environ deux heures, est écouté par près de 500 personnes. Peu après l'évènement, un montage vidéo d'une dizaine de minutes montrant des parties du discours est diffusée sur les réseaux sociaux et provoque l'indignation de groupes bouddhistes nationalistes radicaux. Une plainte est déposée contre Htin Lin Oo et le 2 juin 2015, il est condamné à une peine de deux ans de prison assortie de travaux forcés pour « insulte à la religion » au titre de l'article 295(a) du Code pénal.

En mars 2015 quatre lois discriminatoires envers les Rohingyas ayant pour but de « protéger la race et la religion » sont adoptées. Ces lois incluent des dispositions discriminatoires fondées sur le genre et la religion.

En 2016, plus de quatre ans après les affrontements de 2012, environ 150 000 personnes vivent dans des camps de déplacés internes depuis la quatrième année consécutive, où ils n'ont pas un accès régulier à la nourriture, aux soins médicaux, aux installations sanitaires...

Ces conditions inhumaines sont dues, en partie, au gouvernement qui impose des restrictions interdisant les populations de quitter les camps, mais qui met aussi des barrages aux organisations humanitaires pour accéder aux communautés de Rohingyas.

Dans le centre de l'état d'Arakan, les Rohingyas ne sont pas autorisés à circuler dans les principales villes. Ils sont soumis à un complexe système d'autorisations de déplacement et de restrictions, strictement encadrés par les forces de sécurité, incluant les militaires, la police des frontières et la police locale. Ils peuvent uniquement, dans la majorité des cas, transiter par les voies fluviales pour voyager d'un village musulman à un autre.

En octobre 2016, deux postes de gardes-frontières sont attaqués par des musulmans Rohingyas et déclenchent un processus de répression majeur dans le pays ayant de graves conséquences pour la communauté Rohingya et les musulmans en général.

Lors de ces événements, de nombreuses organisations, dont Amnesty International, ont documenté des arrestations arbitraires, des extorsions, du viol, de la torture et d'autres mauvais traitements. Ces abus ont été quasiment perpétrés en toute impunité.

## LES LOIS DISCRIMINATOIRES DE 2015

En 2015, un ensemble de lois dont le but est de « protéger la race et la religion » sont adoptées. Les quatre lois :

- La loi relative à la conversion religieuse dispose que quiconque souhaite se convertir à une autre religion doit en faire la demande auprès d'un organisme d'État, ce qui constitue une violation flagrante du droit de choisir sa propre religion.
- La loi relative au « mariage spécial » des femmes bouddhistes concerne explicitement et exclusivement le mariage des femmes bouddhistes avec des hommes d'une autre religion et tend à le réglementer. Il instaure une discrimination fondée à la fois sur la religion et le genre, et alimente les préjugés courants selon lesquels les femmes bouddhistes seraient « vulnérables » et leurs maris, non bouddhistes, chercheraient à les convertir de force. Ce projet de loi est discriminatoire à l'égard des femmes bouddhistes et des hommes non bouddhistes, qui, en cas de mariage avec une femme bouddhiste, devraient respecter bien plus d'obligations que les hommes bouddhistes.
- La loi relative à la santé et au contrôle de la population, qui a officiellement pour but d'améliorer le niveau de vie des populations défavorisées, ne donne pas assez de garanties en matière de droits humains. Cette loi vise à instaurer pour les femmes un intervalle obligatoire d'espacement des naissances de 36 mois, sans pour autant préciser si les « contrevenantes » seront sanctionnées ni comment elles le seront. Le manque de garanties en matière de protection pour les femmes ayant des enfants de manière plus fréquente crée un environnement propice à l'apparition de méthodes de contrôle forcé des naissances, telles que la contraception, la stérilisation et l'avortement forcés.
- La loi relative à la monogamie propose de nouvelles dispositions susceptibles de représenter une ingérence arbitraire dans les domaines de la vie privée et de la famille, notamment en érigeant en infraction les relations extraconjugales, au lieu de clarifier ou de consolider les lois existantes sur le mariage et la famille.

#### **4. Dans quel contexte politique a eu lieu la montée des tensions ?**

La montée de tension qui a mené à la crise des attaques d'octobre 2016 ne sort pas d'un environnement politique neutre. Ces tensions prennent en effet place dans un contexte où la montée de l'intolérance religieuse s'est développée ces dernières années au Myanmar.

La Ligue nationale pour la démocratie, dirigée par Aung San Suu Kyi, prend le pouvoir en mars 2016 après avoir gagné des élections en novembre 2015. Aung San Suu Kyi, qui est constitutionnellement inéligible à la présidence du pays, est nommée conseillère d'état. Un rôle qui la place de facto à la tête du gouvernement civil, même si son rôle est clairement limité par celui de la gouvernance militaire.

Au parlement, l'armée possède un droit de veto sur les changements constitutionnels. De plus, l'armée contrôle intégralement les ministères de la défense, des Frontières et de l'Intérieur. Ce dernier est responsable des forces de police du Myanmar, et notamment du département des renseignements spéciaux. Ces trois ministères jouent un rôle crucial dans la protection et le respect des droits humains.

A l'arrivée de la conseillère, quelques changements sont notables. Cependant, même si sur certains sujets des avancées ont lieu (la question des prisonniers d'opinion notamment), elle ne répond pas aux attentes de la communauté internationale sur le sujet des Rohingyas en ne posant pas en priorité la question des droits humains dans l'état d'Arakan. Elle cherche, au contraire, à minimiser la situation mettant en question les rapports d'abus envers les Rohingyas et en demandant de « l'espace » pour traiter la question.

De plus, les conflits armés qui touchent le nord du Myanmar se sont propagés et intensifiés, et des dizaines de milliers personnes déplacées se voient refuser le plein accès à l'aide humanitaire. La grande conférence sur la paix, annoncée comme une avancée vers le fédéralisme dans le pays, a du mal à s'imposer au sein des différentes communautés.

En août 2016, Aung San Suu Kyi annonce l'établissement d'une commission consultative de l'état d'Arakan dont le but est de proposer des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants de l'état d'Arakan.

Composée de six membres locaux et trois experts internationaux, la commission est dirigée par Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies. La sortie du rapport est prévue pour septembre 2017, avec un rapport intermédiaire en mars 2017.

Le mouvement est considéré comme bienvenu par l'ensemble des organisations de droits humains et la communauté internationale, bien qu'il n'y ait pas de membres représentant des Rohingyas dans sa composition.

Cependant, les attaques d'octobre modifient de façon significative l'environnement politique de cette commission, diminuant de façon considérable la possibilité d'un réel engagement envers les problèmes qui affectent la communauté Rohingyas.

Le rapport intermédiaire de la commission consultative est publié en mars 2017 avec des recommandations au gouvernement sur les méthodes pour améliorer les conditions de vie des habitants de l'Etat d'Arakan. Les auteurs du rapport demandent que des actes soient posés en urgence par le gouvernement du Myanmar.

Malheureusement, les recommandations de la commission ne vont pas assez loin pour modifier la situation sur le terrain (par exemple elle ne recommande pas dans son rapport intermédiaire de créer des amendements à la loi discriminatoire de 1982). La commission n'a par ailleurs pas de mandat pour investiguer sur les allégations de violations de droits humains par les forces de sécurité, qui pourraient, selon les Nations Unies et Amnesty International constituer un crime contre l'humanité. L'enquête montre le manque d'indépendance et d'impartialité nécessaire à rendre justice aux victimes.

Suite à la visite du rapporteur spécial de l'ONU sur le terrain et d'un rapport rendu d'urgence en février 2017, l'ONU adopte fin mars une résolution afin de dépêcher en urgence une enquête internationale indépendante pour établir les faits et les circonstances des allégations récentes de violations de droits humains par les militaires et les forces de sécurité, des abus au Myanmar et particulièrement en Arakan, incluant de façon non limitative les détentions arbitraires, la torture et les traitements inhumains, les viols et violences sexuelles, les exécutions extrajudiciaires ou meurtres arbitraires, les disparitions forcées, les déplacements forcés, la destruction illégale de propriétés, de façon à assurer la responsabilité pleine aux criminels et la justice aux victimes.

La mission fera un rapport oral en septembre 2017 et un rapport écrit en mars 2018.

### **III – Ce que demande Amnesty International**

#### **1. Un possible crime contre l'humanité ?**

Les preuves collectées par Amnesty International suggèrent que les forces de sécurité du Myanmar ont délibérément ciblé les populations civiles Rohingyas dans les événements post attaques du 9 octobre.

La réponse militaire aux actions des militants Rohingyas n'a pas correspondu aux standards de nécessité et de proportionnalité attendus, que ce soit dans l'usage de la force ou d'autre mesure, comme requise par les lois internationales.

Les forces de sécurité ont délibérément ciblé des individus n'ayant pas de liens connus avec les militants, au lieu de mener des enquêtes et d'arrêter des individus liés de façon évidente aux actes de violence.

Des femmes, des hommes, des enfants, des familles complètes, des villages entiers ont été attaqués et violentés. Les actions des forces de sécurité ont montré une intention claire de cibler les Rohingyas collectivement sur la base de leur ethnie et leur religion, et ce en violation des lois internationales.

Dans son rapport Amnesty International a documenté les crimes suivants :

- Meurtres extrajudiciaires;
- Déplacements forcés par attaques à main armée aléatoires, incendie de constructions, pillages et autres actes menaçants les civils et les contraignant à fuir ;
- Torture ;
- Viols ;
- Persécutions basées sur la discrimination ethnique et religieuse (destruction de maisons, pillages de villages parfois entiers, restrictions sévères de liberté de mouvement et refus d'aide humanitaire imposé massivement aux Rohingyas) ;
- Disparitions forcées ; depuis le 9 octobre les familles de la majorité des centaines de personnes retenues n'ont pas eu de nouvelles de leur proches ou de leur lieu de détention ;

### **Crimes contre l'humanité**

La définition de crimes contre l'humanité a été codifiée à l'article 7 du Statut de Rome de la CPI. Lorsque des actes tels que le meurtre, l'extermination, le viol, la persécution et tous autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale sont commis « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque ».<sup>3</sup>

## **2. La position de l'Etat sur les massacres d'octobre**

Depuis le lancement des opérations de sécurité le 9 octobre, les représentants du gouvernement birman et les militaires ont publié une série de démenti des violations des droits de l'homme commis par les forces de sécurité. Plus récemment, le 7 décembre, le Commandant en chef le Général Min Aung Hlaing a soutenu que « les forces de sécurité n'ont pas commis de violations de droits de l'homme incluant des meurtres extrajudiciaires, des viols, ou des incendies criminels ». Le gouvernement a aussi rejeté les déclarations des organisations de droits humains, arguant que les rapports de destructions de maisons par les militaires étaient « fabriqués ».

La conseillère d'Etat Aung San Suu Kyi a aussi été largement critiquée pour avoir voulu minimiser les allégations de violations de droits humains dans le nord de l'Etat d'Arakan. Dans une interview accordée à Chanel new Asia, elle a affirmé que le gouvernement avait réussi à garder la situation sous contrôle. Elle a aussi accusé la communauté internationale d'exacerber la situation : « J'apprécierais si la communauté internationale voulait bien nous aider à maintenir la paix et la stabilité, et à réaliser des progrès en bâtissant de meilleures relations entre les deux communautés, au lieu d'attiser le feu du ressentiment. »

---

<sup>3</sup> Source [http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/Fiche2\\_crimes\\_FINAL.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/Fiche2_crimes_FINAL.pdf)

### **3. Les recommandations d'Amnesty International**

#### **Sur les violations des droits humains dans les zones habitées par les minorités ethniques**

- Faire cesser immédiatement les violations du droit international relatif aux droits humains contre les civils appartenant aux minorités ethniques, à la fois dans les zones de conflit et dans les zones de cessez-le-feu,
- Veiller à ce que les forces armées du Myanmar respectent les dispositions du droit international humanitaire et du droit international coutumier relatif aux droits humains ;
- Mener dans les plus brefs délais des enquêtes impartiales et efficaces sur toutes les informations et les plaintes concernant des violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits humains, dans le but de traduire en justice, dans le cadre de procédures équitables excluant la peine de mort, les responsables présumés, y compris ceux qui exercent les fonctions de commandement, de suspendre immédiatement de ses fonctions toute personne suspectée d'avoir commis de telles violations ;
- Permettre aux organisations d'aide humanitaire d'accéder librement et sans entraves à toutes les populations ayant besoin d'assistance, y compris celles qui se trouvent sur le territoire des groupes d'oppositions armées.

#### **Sur la situation des Rohingyas et la montée de l'intolérance religieuse**

- Veiller à ce que les acteurs humanitaires, les Nations unies, les organisations internationales de défense des droits humains et les journalistes puissent se rendre librement et sans entrave dans l'Etat d'Arakan ;
- Garantir au Rohingyas les mêmes droits à la citoyenneté que les autres habitants du pays en se fondant sur des critères objectifs qui respectent le principe de non-discrimination, et s'assurer qu'ils ne sont pas rendus apatrides par la Loi de 1982 relative à la citoyenneté ;
- Annuler toutes les décisions locales imposant des restrictions arbitraires et discriminatoires aux Rohingyas dans le nord de l'Etat d'Arakan. En particulier, annuler toutes les restrictions sur la liberté de mouvement imposées aux Rohingyas ;
- Adhérer sans réserves à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatrides ;
- Mener des enquêtes impartiales et indépendantes sur les cas de violences visant les musulmans, et s'assurer que toutes les personnes présumées responsables de ces violences ou d'appels à la haine raciale ou religieuse répondent de leur actes au cours de procès équitables ;
- Abroger ou réviser de façon significative toutes les lois visant à « protéger la race et la religion » pour s'assurer qu'elles soient conformes aux normes internationales relatives aux droits humains.

## Sur la situation au Bangladesh

- Autoriser toute personne fuyant des violences et des persécutions à entrer au Bangladesh sans délai ou restriction ;
- Appliquer strictement le principe international de non-refoulement, en s'assurant que toute personne fuyant le Myanmar est transféré dans un autre lieu où leurs vies ne sont pas en danger ;
- Pourvoir aux besoins d'aide humanitaire d'urgence aux réfugiés ou demandeurs d'asile, incluant la nourriture, les soins et l'éducation des enfants.

### 4. Le Mouvement Ma Ba Tha aujourd'hui

Après avoir été interdit de parole en mars 2017 pour un an par Le conseil des grands maîtres du sangha Maha Nayaka car il a «*multiplié les discours de haine contre les religions afin de provoquer des conflits locaux et entraver les efforts pour maintenir l'Etat de droit*», le mouvement Ma Ba Tha est aujourd'hui dissolu.

### Birmanie: le mouvement antimusulman Ma Ba Tha change de nom

Par [RFI](#) Publié le 28-05-2017 Modifié le 28-05-2017 à 15:09



Des moines bouddhistes ultranationalistes du mouvement Ma Ba Tha le 27 mai 2017 à Rangoun.  
REUTERS/Soe Zeya Tun

Au Myanmar, le mouvement bouddhique ultra-nationaliste Ma Ba Tha essaie de jouer au plus malin avec les autorités religieuses du pays. Les membres de ce mouvement antimusulman ont changé le nom de leur organisation, tout en refusant de cesser leurs activités, comme demandé par la hiérarchie bouddhiste officielle.

Avec notre correspondant régional, **Arnaud Dubus**

Il y a quelques jours, les chefs de l'Eglise bouddhique de Birmanie avaient finalement franchi le pas. Ils avaient ordonné au [mouvement Ma Ba Tha](#) de cesser toutes ses activités. Depuis plus de cinq ans, Ma Ba Tha mène des campagnes ultra-nationalistes, ciblant souvent la minorité musulmane, des campagnes qui la plupart du temps dérivent dans la violence.

[Les moines bouddhiques leaders du mouvement](#) n'ont pas obtempéré. Au contraire, ils se sont réunis avec leurs partisans et ils ont proclamé qu'ils allaient poursuivre leur campagne nationaliste, à une différence près : l'organisation va désormais prendre le nom de fondation philanthropique Buddhaddhamma. Une appellation moins inquiétante que Ma Ba Tha, qui signifie l'association pour la protection de la race et de la religion.

Autre signe qui montre que les membres du mouvement ne comptent pas être marginalisés, le moine Wirathu, connu pour ses sermons extrémistes, a pris la parole lors de ce rassemblement. Le clergé lui avait pourtant interdit de parler en public. Les raids du mouvement contre des cérémonies musulmanes et des mosquées se sont multipliés ces derniers mois.

#### IV - Pour aller plus loin :

#### SOURCES AMNESTY INTERNATIONAL

##### Rapports d'Amnesty International

###### -Rapport Amnesty International 2016/2017 – Chapitre Myanmar

<https://www.amnesty.org/en/countries/asia-and-the-pacific/myanmar/report-myanmar/>

###### -Rapport d'Amnesty International « We are at a breaking point » Sur la persécution des Rohingyas au Myanmar

MYANMAR: "WE ARE AT BREAKING POINT" - ROHINGYA: PERSECUTED IN MYANMAR, NEGLECTED IN BANGLADESH

19 December 2016, Index number: ASA 16/5362/2016

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/5362/2016/en/>

###### -Rapport d'Amnesty International sur les prisonniers d'opinion

MYANMAR: 'GOING BACK TO THE OLD WAYS': A NEW GENERATION OF PRISONERS OF CONSCIENCE IN MYANMAR

8 October 2015, Index number: ASA 16/2457/2015

Rapport d'Amnesty International sur les prisonniers d'opinion

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/2457/2015/en/>

###### -Rapport d'Amnesty International sur les médias

MYANMAR: CAUGHT BETWEEN STATE CENSORSHIP AND SELF-CENSORSHIP: PROSECUTION AND INTIMIDATION OF MEDIA WORKERS IN MYANMAR

17 June 2015, Index number: ASA 16/1743/2015

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/1743/2015/en/>

##### Lettres ouvertes et déclaration orales

###### -Lettre ouverte aux gouvernements concernant la « fact-finding » mission mandatée par l'ONU

MYANMAR: JOINT OPEN LETTER TO VARIOUS GOVERNMENTS REGARDING THE UN-MANDATED FACT-FINDING MISSION

27 April 2017, Index number: ASA 16/6130/2017

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/6130/2017/en/>

###### -Déclaration orale d'Amnesty International à la 34<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

MYANMAR: AMNESTY INTERNATIONAL ORAL STATEMENT AT THE 34TH SESSION OF THE UN HUMAN RIGHTS COUNCIL

13 March 2017, Index number: ASA 16/5864/2017

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/5864/2017/en/>

**-Déclaration orale d'Amnesty International au comité d'élimination des discriminations envers les femmes aux Nations unies**

MYANMAR: ORAL STATEMENT BY AMNESTY INTERNATIONAL, THE WOMEN'S PEACE NETWORK-ARAKAN AND THE ARAKAN PROJECT IN LIGHT OF THE REVIEW OF MYANMAR'S FOURTH AND FIFTH COMBINED REPORT TO THE COMMITTEE ON THE ELIMINATION OF DISCRIMINATION AGAINST WOMEN

4 July 2016, Index number: ASA 16/4374/2016

<https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/4374/2016/en/>

**Revue de presse**

**News Amnesty : Attaque des forces de sécurité envers les Rohingyas**

Myanmar: Security forces target Rohingya during vicious Rakhine scorched-earth campaign  
19 December 2016, 10:46 UTC

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/12/myanmar-security-forces-target-rohingya-viscious-scorched-earth-campaign/>

**News Amnesty : Enquête sur des destructions de mosquées**

Myanmar: Investigate violent destruction of mosque buildings  
24 June 2016, 13:49 UTC

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/06/myanmar-investigate-violent-destruction-of-mosque-buildings/>

**Les nationalistes bouddhistes attisent la haine au Myanmar**

Buddhist nationalists stoke hatred in Myanmar  
17 March 2015, 17:24 UTC

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2015/03/buddhist-nationalists-stoke-hatred-in-myanmar/>

**SOURCES ONU**

**Les différents rapports du rapporteur spécial sur la Situation au Myanmar 1992-2017**

[http://ap.ohchr.org/documents/dpage\\_e.aspx?m=89](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?m=89)

**Rapport du bureau du haut commissariat aux réfugiés en mission au Bangladesh, interview avec des Rohingyas fuyant le Myanmar depuis le 9 octobre 2016**

<http://www.ohchr.org/Documents/Countries/MM/FlashReport3Feb2017.pdf>

**RAPPORT INTERMEDIAIRE COMMISSION ANNAN DU GOUVERNEMENT BIRMAN MARS 17**

<http://www.rakhinecommission.org/app/uploads/2017/03/Advisory-Commission-Interim-Report.pdf>